



Montrouge, le 14 juin 2022

N/Réf. : CDE-DEU-NOT-029806-2022

## **Note à l'attention**

### **des membres du groupe de travail « gestion des milieux marins » du CODIRPA**

#### **Objet : Missions confiées à ce groupe de travail**

##### **1. Eléments de contexte**

L'Autorité de Sûreté Nucléaire a été chargée par le Premier ministre de piloter les travaux du comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle (CODIRPA). Ce comité pluraliste a pour mandat de proposer des éléments de doctrine au gouvernement en matière de gestion post-accidentelle suite à un accident nucléaire.

La doctrine actuelle ne comporte pas d'éléments de gestion pour les milieux marins ou littoraux, y compris en ce qui concerne la problématique majeure en termes de santé publique que représente la gestion des ressources halieutiques et conchylicoles. La gestion des conséquences de l'accident de Fukushima et la proximité de certaines installations nucléaires françaises de milieux aquatiques, illustrent la nécessité de disposer d'éléments de doctrine sur ce sujet. Le mandat du Premier ministre en date du 18 juin 2020 met notamment l'accent sur l'examen de la pertinence de la doctrine de gestion post-accidentelle en cas de rejets de substances radioactives dans les milieux aquatiques, qu'ils soient marins, lacustres ou fluviaux.

En réponse à ce mandat, la réunion plénière du CODIRPA du 18 mars 2022 a validé la création d'un groupe de travail pluraliste visant à examiner la pertinence des recommandations du CODIRPA pour la gestion des milieux aquatiques et la compléter le cas échéant. La gestion du milieu marin sera examinée dans un premier temps.

##### **2. Objectifs du groupe de travail « Gestion des milieux marins »**

L'objectif principal du groupe de travail (GT) « Gestion des milieux marins », tel que validé en plénier, est d'examiner les situations de gestion des milieux marins non couvertes actuellement par la doctrine de gestion post-accidentelle, dans sa version validée par le Premier ministre au 18 juin 2020 et de compléter celle-ci.

Le GT pourra s'appuyer sur le retour d'expérience de l'accident de Fukushima et sur les travaux de l'IRSN ou de tout autre institut d'expertise visant à connaître la dispersion des radionucléides dans le milieu marin.

Dans ces travaux, une attention toute particulière sera accordée aux points suivants :

- L'identification des enjeux spécifiques au milieu marin vis-à-vis de la protection des populations et en premier lieu, les denrées provenant de la mer pouvant potentiellement être contaminées. Les usages récréatifs seront également examinés (baignade, sports nautiques, pêche à pied).
- La question de l'impact possible sur l'économie au travers notamment de la pêche professionnelle (dont l'aquaculture) et du tourisme. Une réflexion sur les actions utiles à une reprise économique sera proposée. Un travail d'identification des manques dans les outils existants en termes d'accompagnement pour la population ou les acteurs sera conduit.
- Le suivi environnemental des milieux (via la modélisation et les mesures) et les options de gestion de la pollution.

Les travaux du groupe donneront lieu à des recommandations en matière de stratégie de gestion des conséquences d'un accident nucléaire permettant de compléter la doctrine post-accidentelle qui pourront être éventuellement complétées par des recommandations en termes de priorité pour la recherche.

### **3. Organisation des travaux**

Le GT est piloté par l'IRSN, qui en partagera le secrétariat avec l'ASN. Ce GT associera des représentants du CODIRPA et des représentants d'acteurs locaux. L'ASN assurera la mise en place des consultations locales.

La composition du GT à la date du mandat est précisée en annexe.

### **4. Principaux jalons et livrables**

Il est proposé de structurer le travail en deux phases :

- Une première phase de partage du retour d'expérience de l'accident de Fukushima et de partage des travaux existants sur la contamination du milieu marin et des chaînes trophiques correspondantes, et d'identification des sujets à traiter pour compléter la doctrine post-accidentelle existante (décembre 2022).
- Une seconde phase d'élaboration de recommandations en matière d'évolution de la doctrine post-accidentelle (décembre 2023). A l'issue de cette seconde phase, un rapport intermédiaire sera produit et présenté au Codirpa plénier.

A l'issue de ces phases, le GT devra s'assurer de la cohérence et de l'acceptabilité des recommandations proposées auprès de parties prenantes, potentiellement concernées par une situation post-accidentelle. Cette étape pourra prendre la forme de réunions de consultation d'acteurs du littoral proches d'un CNPE et de professionnels du secteur de la pêche et de la conchyliculture.

A l'issue de cette consultation, le GT « gestion des milieux marins » produira son rapport final à destination du CODIRPA plénier.

En marge de ce rapport, les éléments de réflexion issus de ce GT et pouvant bénéficier à la réflexion ultérieure sur la gestion des milieux aquatiques d'eau douce seront identifiés.

L'ensemble des échanges fera l'objet de comptes-rendus. Le rapport fera l'objet d'une présentation en réunion plénière du CODIRPA.

Les principaux jalons de ce GT seront les suivants :

<b>Action</b>	<b>date</b>
Validation du mandat du GT en Codirpa plénier	06/2022
Lancement du GT, première réunion : présentation du mandat et présentation/identification des travaux existants	06/2022
Retour d'expérience de l'accident de Fukushima et identification des points nécessitant la mise en place d'éléments de doctrine	12/2022
Propositions du GT sur les milieux marins sous la forme d'un rapport intermédiaire	12/2023
Lancement des consultations des acteurs locaux sur les propositions du GT	06/2024
Finalisation du rapport du GT et présentation au Codirpa plénier	12/2024
Propositions d'éléments d'accompagnement pour la population et/ou les acteurs concernés (fiches d'information, guides, etc.)	12/2024
Identification des travaux du GT pouvant être transposables aux milieux dulçaquicoles.	12/2024

## ANNEXE 1

### Composition du groupe de travail « gestion des milieux marins » du Codirpa

Les participants indiqués ici sont ceux qui ont confirmé leur intérêt en 2021

Pilotage : IRSN (O. Radakovitch et C. Duffa)

Secrétariat : IRSN

Participants :

- ACRO : D. Boiley
- ANCCLI : Y. Lheureux, J.C. Amiard (CS), René Rard (GPPA) Jean-Claude Autret (GPPA)
- ASN : O. Rivière, C. Reuter, JM. Bertho, F. Gabillaud-Poillion
- CLI Cadarache : B. Dailcroix
- CLI Gravelines : MP Hocquet-Duval
- DGAL : D. Hicham
- DGEC : L. Deproit
- DGS: Y. Ibanez
- EDA : A.Villers
- EDF : E. Martin, P.-Y. Hemidy
- IRSN : J. Guillevic, D. Maro, E. Navarro, D. Didier, S. Charmasson
- NRPA (Norvège) : A. Liland
- ORANO : P. Devin